

4 mars 2025

Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce quatrième jour du mois de mars de l'an deux mil vingt-cinq, à vingt heure, sont présents :

Annick Arsenault
Colette Plusquellec
Delisca Doucet
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

25-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

26-2025

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les États Financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 soient acceptés tel que préparés et expliqués par le vérificateur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

27-2025

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 4 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 4 février 2025 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

28-2025

COMPTES

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 03-25 et 03A-25 au montant de 30 253.42\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

DEMANDE DE MODIFICATION - PLAN D'URBANISME

Jean-Bertrand Molloy va prendre l'information auprès de la MRC de Bonaventure

29-2025

DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure s'adresse à la Commission afin qu'elle ordonne l'exclusion de sa zone agricole d'une superficie de 43,1 ha, correspondant au lot 5 766 258 du cadastre du Québec, laquelle est située dans la municipalité de Hope;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole, seule une MRC peut soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot qui a été inclut à la zone agricole dans le cadre du dossier 057380 de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, il existe théoriquement, au sens de l'article 1 (7.1) LPTAA, des espaces appropriés disponibles, mais compte tenu de la nature du projet, il serait déraisonnable de rejeter la demande pour le motif qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire local ou régional ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Hope ;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ peut prendre en considération :

1. Que le site visé en est un de moindre impact, considérant le cadre dans lequel il s'inscrit, en plus de reposer sur des sols présentant un faible potentiel agricole ;
2. Que l'exclusion n'imposerait aucune contrainte supplémentaire envers les établissements de production animale ou pour l'épandage des fumiers ou lisiers ;
3. Que l'impact sur les activités agricoles existantes est relativement faible, voire nul, dans le contexte ;
4. Que l'homogénéité de la communauté agricole serait peu affectée, compte tenu que le lot visé n'est pas situé dans un milieu agricole;
5. Que l'exclusion visée concerne une inclusion agricole située à l'intérieur de la zone blanche et que l'ordonnance de l'exclusion n'aurait pas pour effet de modifier les limites de la zone agricole ni d'agrandir le périmètre d'urbanisation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Hope soit favorable à cette demande et appuie la MRC de Bonaventure dans sa demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole d'une superficie de 43,1 hectares, correspondant au lot 5 766 258 du cadastre du Québec.

Adoptée

30-2025

PROGRAMME DE RECYCLAGE DE BALLEES TENNIS

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adhère au programme de recyclage des balles de tennis.

Adoptée

31-2025

PROGRAMME ACTIF - COMMANDE DE FILET DE PROTECTION

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète les filets nécessaires.

Adoptée

32-2025

ACHAT EN COMMUN

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Hope confirme sa participation aux achats en commun 2025 en fonction des quantités soumises lors du sondage effectué en février 2025 par la MRC de Bonaventure .

Nous acceptons les prix et recommandation soumises dans les tableaux synthèse, soit BMR New Richmond, 9.98\$/sac d'asphalte froide (cold Pach), Aménagement Lamontagne, 520\$/mètre cube calcium liquide, Sel Warwick, 38.50/sac calcium en granule et Multi-lignes de l'Est, 224.43/km de ligne de rue.

Adoptée

33-2025

ENTENTE - ARPE

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que Nancy Castilloux, DG greffière-trésorière soit autorisé à signer la nouvelle entente de partenariat - recycler mes électroniques.

Adoptée

34-2025

DÉNEIGEMENT DU RANG 3

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité exige une couverture d'assurance commerciale pour l'ouverture du Rang 3.

Adoptée

**APPUI - CONSTRUCTION NOUVELLE URGENCE ET SOINS
INTENSIFS À L'HOPITAL DE MARIA**

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital de Maria est une institution régionale desservant 24 municipalités (35 000 personnes), dans un territoire de 7880 km²;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, un plan directeur clinique et immobilier avait constaté les grandes lacunes fonctionnelles des aménagements, notamment celles de l'urgence et des soins intensifs;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Gaspésie a prioritairement requis la construction de l'urgence et des soins intensifs au centre hospitalier de Maria;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté des lieux met en danger la santé et la sécurité des employés et des patients, et nuit à la rétention de personnel;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital de Maria est celui qui dessert le plus grand nombre de personnes dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'intimité, la confidentialité et la prévention des infections des usagers sont déficientes;

CONSIDÉRANT QUE les préfets d'Avignon et Bonaventure reconnaissent l'importance et l'urgence de réaliser ce projet de construction;

CONSIDÉRANT l'appui unanime des membres du personnel et du comité des usagers du centre hospitalier de Maria;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Gaspésie désire poursuivre sa contribution à la richesse économique du Québec;

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec de procéder à l'inscription, sur le Plan québécois des infrastructures 2025-2035, de la construction de l'urgence et des soins intensifs à l'Hôpital de Maria.

Adoptée

36-2025

DON

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse les dons suivants :

Fondation des sourds	25
Gladiateurs - Coupe Desjardins	200
Club Lion - Fête de la pêche	50

Adoptée

37-2025

TAXES MUNICIPALES - CLUB DE MOTONEIGE LES AIGLES BLANCS

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une subvention de 987.50\$ soit remise au Club de Motoneige les Aigles Blancs pour le paiement des taxes municipales 2025.

Adoptée

38-2028

CANTINE

Point ajourné 31 mars 18h00

39-2025

ACTIVITÉ-RAQUETTES

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité organise une randonnée de raquettes le 22 mars pour la fondation Linda Lemore Brown, qu'un budget de 150\$ soit mis à la disposition et que la municipalité donne 3 certificats cadeau de 20\$ de la cantine de Hope.

Adoptée

40-2025

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTQ POUR LES SAISONS 2025-2026, 2026-2027 & 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE

1. La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports;
2. Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2025-2026, ainsi que les années 2026-2027 & 2027-2028, soit une entente d'une durée de trois ans;

3. Une correspondance datée du 10 février 2025 du MTQ établit à 707 850 \$ le prix du contrat;
4. Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Delisca Doucet, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

1. **DÉCISION** : Le conseil municipal de la municipalité du Canton de Hope accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier **6309-25-4227** avec le ministère des Transports pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide jusqu'au 1^{er} juin 2028, avec une clause d'indexation du prix global forfaitaire pour les 2^e et 3^e années du contrat
2. **SIGNATAIRE** : Le conseil désigne madame Nancy Castilloux, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

Adoptée

41-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whitton, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

